



14ème législature

Question N° : 103730	De M. Jean-Jacques Candelier (Gauche démocrate et républicaine - Nord)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires sociales et santé	Ministère attributaire > Solidarités et santé	
Rubrique > prestations familiales	Tête d'analyse > CAF	Analyse > fonctionnement. moyens. Nord.
Question publiée au JO le : 04/04/2017 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la situation de la CAF du Nord qui vient de décider de la fermeture pour une durée indéterminée de 40 permanences disséminées dans l'ensemble du département. L'objectif officiel est de redéployer les agents concernés sur le traitement des dossiers en retard. En effet, des allocataires ne sont plus payés tant les retards accumulés dans le traitement des dossiers se sont amplifiés ces dernières années. Ainsi, plusieurs quartiers populaires des grandes villes mais également des zones rurales du département seraient privés du service public, dans une période où le sentiment d'abandon est pourtant grandissant. Pour que la population ne paye pas les frais du manque de moyens et de personnel à la CAF, il lui demande de décréter rapidement un moratoire sur la décision récente de la CAF de fermetures de ces permanences.